

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-20 (CA20 20 0147)

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2020, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 6 avril 2020 un second projet de résolution, portant le n° PP-20 (CA20 20 0147), en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (LAS-0041).

L'objet de ce projet vise à autoriser sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 (1562-1582 rue Thierry), l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de 527 m² à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone concernée C11-18 ainsi que des zones contiguës H11-06, H12-29 et P11-17.

Une telle demande aura pour effet de soumettre ce projet à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution PP-20 et la zone dans laquelle réside le demandeur;
- indiquer clairement le nom et l'adresse du demandeur;
- être reçue par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca au plus tard le 4 juin 2020, à 16 h 45.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, en soumettant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de résolution et l'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être obtenues du bureau de la secrétaire d'arrondissement, en soumettant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 20 mai 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

PPCMOI - 1562 à 1582, rue Thierry

Autorisation de l'usage «centre de conditionnement physique»

